

**PREFET
DE LA LOIRE**

Commune de Saint-Martin-la-Sauveté

dossier n° DP 042 260 25 R 8012

date de dépôt : 25 juin 2025

demandeur : MICHOT Adrien

pour : pose de climatiseur

Adresse du terrain : 9 Rue de l'Eglise 42260
Saint-Martin-la-Sauveté

ARRÊTÉ

De non-opposition à une déclaration préalable Au nom de la commune de Saint Martin la Sauveté

Le Maire de Saint-Martin-la-Sauveté,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte Communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 20/12/2005 et par arrêté préfectoral en date du 27/06/2006, et notamment la zone constructible

Vu la déclaration préalable - déposée le 25 juin 2025 par M. MICHOT Adrien

Vu l'objet de la demande :

- Pose d'un climatiseur
- Sur un terrain situé 9 Rue de l'Eglise à Saint-Martin-la-Sauveté (42260) ;

Vu l'instruction du dossier par les services de la DDT Saint Etienne

Vu la date d'affichage en mairie en date du 25 juin 2025 de l'avis de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A ST MARTIN LA SAUVETE, Le 25 juillet 2025

Le Maire,

Marius DAVAL

